



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### officines

Question écrite n° 131789

#### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le problème de la répartition des pharmacies à travers le territoire rural, limitant à un seuil de 2 500 habitants le droit d'installation d'une officine. Or, dans les cantons ruraux, il peut se trouver plusieurs communes en voisinage dont le groupement n'atteint pas le seuil requis et sont ainsi privés des services indispensables de soins, pour des personnes souvent vieillissantes, sur des zones désertiques où les familles avec enfants hésitent à s'installer. Il lui demande s'il peut être envisagé des mesures de dérogations contribuant à la lutte contre la désertification du monde rural.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131789

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2012, page 2869

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)